



# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## Rapport annuel 2019-2020

# Qui nous sommes

## Mandat

Aider le ministère des Collèges et Universités à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est dispensé, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire [d'après la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*].

## Mission

Le COQES guide l'avenir de l'enseignement supérieur en Ontario grâce à des recherches faisant autorité, à la communication performante de données judicieuses et à des solutions factuelles aux difficultés auxquelles fait face le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

## Vision

Le COQES cherche à influencer sur les décisions, pratiques et politiques clés grâce auxquelles le système postsecondaire public de l'Ontario exercera un leadership au pays comme à l'étranger et, parallèlement, à procurer aux Ontariens les meilleures chances de mobilité sociale et de réussite économique.

## Valeurs

**La primauté de la recherche indépendante de grande qualité :** Le COQES maintient sa position distincte dans les milieux de la recherche en tant qu'organisme crédible, faisant autorité et influent, grâce à une base d'analyses indépendantes, impartiales et de grande qualité, de manière à prodiguer les meilleurs conseils factuels au gouvernement et aux établissements d'enseignement postsecondaire. Parce qu'il prête attention aux tendances naissantes, le COQES est en mesure de se consacrer aux nouvelles voies de recherche lorsque l'occasion se présente.

**La coopération étroite avec les chefs de file mondiaux :** Grâce au point de vue général du COQES relativement à la recherche, aux politiques et à la pratique en matière d'enseignement supérieur, le gouvernement de l'Ontario bénéficie des idées, des réflexions et des résultats de recherche les plus approfondis. Dans le domaine de l'enseignement postsecondaire, le gouvernement de l'Ontario partage de nombreuses épreuves avec d'autres administrations, tant au Canada qu'à l'échelle internationale. Au moyen des partenariats mondiaux que nous établissons, nous donnons aux décideurs ontariens l'accès aux conceptions les plus avancées, desquelles découlent les décisions éclairées, la collaboration et l'innovation.

**La communication accessible et judicieuse :** Parce qu'il cherche à résoudre la discontinuité entre les connaissances issues de la recherche et leur utilisation effective pour surmonter les épreuves urgentes dans le domaine de l'enseignement supérieur, le COQES contribue à la circulation fructueuse des solutions factuelles dans la mise au point de politiques et de pratiques exemplaires.

**Le positionnement en faveur de la collecte et de la transparence des données :** Notre travail pâtit des énormes disparités qui perdurent à l'échelle provinciale et nationale relativement aux données. Or, celles-ci sont indispensables à la prise de décisions factuelles sur les politiques. Le COQES continue de militer en faveur d'une transparence, d'une ouverture et d'une globalité accrue dans les données sur l'enseignement supérieur, de concert avec les établissements d'enseignement, les organisations intéressées et les gouvernements.

**La responsabilisation en tant qu'outil essentiel au rehaussement du système :** Afin de rehausser l'accessibilité et la qualité de l'enseignement postsecondaire en Ontario, le COQES examine les modèles de conception du système qui ont cours à l'échelle planétaire. Cette démarche se situe au cœur de notre mandat de responsabilisation.

**La capacité d'adaptation aux priorités et aux mandats du gouvernement :** Le COQES veille à ce que les recherches et les évaluations factuelles de la plus grande qualité guident la prise de décisions liées aux politiques et la pratique, en phase avec le ministère des Collèges et Universités.

**La capacité d'atteindre nos objectifs :** Le COQES tient à ce que notre vision de l'enseignement postsecondaire en Ontario se concrétise grâce à l'optimisation de la portée de notre structure organisationnelle et de l'intervention des membres de notre personnel.

## **Message du président-directeur général et du président du conseil d'administration**

L'exercice 2019-2020 du COQES s'est révélé très productif. En effet, le Conseil a réalisé d'importants progrès dans la réalisation de son ambitieux programme de recherche. Depuis sa création, le COQES mène des recherches sur la viabilité financière des collèges et universités de la province, les moyens par lesquels jauger la qualité de l'expérience pédagogique que les élèves y vivent et les directives opportunes afin que tous les élèves bénéficient d'un accès équitable à l'enseignement postsecondaire. En 2019-2020, il a publié plusieurs rapports axés sur ces thèmes. Le rapport *Des paramètres pour l'enseignement postsecondaire au 21<sup>e</sup> siècle* a permis de répertorier les objectifs globaux du système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario ainsi qu'un ensemble de paramètres fondés sur les résultats pour évaluer le rendement des établissements d'enseignement et favoriser l'amélioration du système.

De plus, le COQES a publié plusieurs rapports dans l'optique d'accroître l'accès à l'enseignement postsecondaire des élèves issus de groupes sous-représentés, notamment *L'apprentissage à vie en Ontario : des possibilités élargies pour les apprenants mal servis et à mi-carrière* et *Les mesures de soutien précoces à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?*

En outre, le Centre a publié quatre rapports dans le cadre de l'Initiative de recherche sur l'enseignement et les compétences, un projet de recherche qu'il a dirigé conjointement avec le Centre Mowat et qui portait sur le lien entre la scolarité, les qualifications et les résultats sur le marché du travail. Il a également poursuivi son examen du système ontarien de la formation d'apprenti.

Le COQES, qui a continué de travailler en partenariat avec des organisations aux vues similaires et des parties prenantes clés, a collaboré à l'organisation de deux événements en décembre 2019. Le premier, organisé en partenariat avec le Centre for Mathematics Education du Fields Institute, portait sur la façon dont les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent contribuer à la mise à niveau des qualifications en numératie des élèves de niveau postsecondaire. Le deuxième, un atelier de deux jours organisé en partenariat avec People for Education, a permis de rassembler des parties prenantes, dont des éducateurs, des chercheurs et des fonctionnaires, afin de discuter des obstacles auxquels font face les élèves issus de groupes habituellement sous-représentés dans les collèges et universités, dont ceux provenant de familles à faible revenu, ceux qui appartiennent à une minorité raciale, ceux qui sont handicapés et ceux dont les parents n'ont pas obtenu de titre d'études postsecondaires.

En 2019-2020, le rôle joué par le COQES s'est élargi encore davantage. En novembre 2019, le gouvernement de l'Ontario a adopté des dispositions législatives qui étendent la fonction du COQES à l'évaluation des programmes et services dont le Ministère assure la prestation et le financement. Le COQES fera l'examen factuel des programmes, services et paiements de transfert à l'échelle

postsecondaire qu'il présentera ensuite au Ministère pour permettre aux responsables en question de prendre des décisions approfondies et judicieuses.

Le COQES a publié son premier rapport d'évaluation en janvier 2020, *Rôle du gouvernement dans l'apprentissage numérique : Examen et recommandations pour le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario*. Dans ce rapport, on fait l'examen des initiatives et activités d'apprentissage numérique du Ministère et des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Le COQES a également publié son premier rapport dans lequel est évaluée la façon dont les collèges et les universités soutiennent les politiques en matière de liberté d'expression. Chaque année, au plus tard en septembre, les établissements d'enseignement postsecondaire sont tenus de présenter au COQES des rapports détaillés à propos de la mise en œuvre, en leur sein, de politiques en matière de liberté d'expression. Le rapport du COQES, *Liberté d'expression sur le campus 2019 : Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario*, permet de confirmer que les collèges et universités du réseau public de la province ont mis en œuvre et affiché des politiques en matière de liberté d'expression et que ces politiques sont conformes aux objectifs du gouvernement.

Nous sommes fiers des réalisations du COQES au cours de la dernière année. Mentionnons que Harvey Weingarten, en poste depuis 2010 au COQES, où il a longtemps assumé les fonctions de président et chef de la direction, a tiré sa révérence. Sous sa gouverne au fil des ans, la capacité de recherche et le rayonnement du Conseil ont passablement augmenté. Maintenant guidé par de nouveaux dirigeants, le COQES maintiendra son engagement : fournir constamment un apport utile à l'amélioration du système d'enseignement supérieur de l'Ontario.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Matthew Ross', on a light-colored background.

**Matthew Ross**

**Président et chef de la direction (par intérim)**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'A. Scott Carson', on a light-colored background.

**A. Scott Carson, Ph. D.**

**Président du conseil d'administration (par intérim)**

## Bilan de l'année

### Priorités de recherche

Conformément à notre Plan d'activités pluriannuel 2019-2022 et à la lettre de mandat du COQES, notre programme de recherche en 2019-2020 était axé sur les priorités suivantes :

- Mener des projets d'évaluation pour permettre de déterminer si les programmes gouvernementaux d'enseignement postsecondaire répondent réellement aux besoins des élèves et du secteur.
- Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur des particuliers qui font face à des entraves dans leur transition vers celui-ci et son achèvement.
- Mener des recherches sur tous les aspects de l'apprentissage numérique en Ontario.
- Présenter un aperçu des activités en matière de liberté d'expression au sein des collèges et universités de l'Ontario.
- Examiner la viabilité des établissements d'enseignement postsecondaire et du secteur, de même que privilégier le financement axé sur les résultats et la différenciation entre établissements d'enseignement supérieur, dans l'optique de rehausser la qualité pédagogique.
- Favoriser l'examen des qualifications et des compétences pour faire en sorte que les diplômés possèdent bel et bien les connaissances et les qualifications nécessaires à leur réussite sur les plans professionnel et personnel.

### Évaluation

Le 6 novembre 2019, le gouvernement a déposé le projet de loi 138, aux termes duquel la fonction du COQES s'étend à l'évaluation des programmes et services que le Ministère fournit et finance. Le COQES fera l'examen factuel des programmes, services et paiements de transfert à l'échelle postsecondaire qu'il présentera ensuite au Ministère pour permettre aux responsables en question de prendre des décisions approfondies et judicieuses. Le projet de loi 138 a reçu la sanction royale le 10 décembre 2019.

En janvier 2020, le COQES a publié *Rôle du gouvernement dans l'apprentissage numérique : Examen et recommandations pour le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario*. Ce rapport donnait suite à la demande du gouvernement de passer en revue les initiatives et activités d'apprentissage numérique des établissements d'enseignement postsecondaire du secteur public de l'Ontario pour ensuite fournir des indications sur deux organismes financés par l'État et qui prennent part à l'apprentissage en ligne : Contact Nord et eCampusOntario. Le COQES en est venu à la conclusion que le maintien de la présence de l'État et la constance de son financement des activités d'apprentissage numérique sont importants afin d'intensifier l'essor et l'extension des possibilités d'apprentissage en ligne en Ontario. Il est

également recommandé dans le rapport de maintenir l'élargissement de l'accès dont disposent les élèves issus des populations au Nord, en milieu rural et éloigné de l'Ontario, de mettre explicitement en lien le financement de l'État à ses objectifs généraux, et d'élargir les modalités de collecte de données pour améliorer le suivi des résultats des élèves qui suivent des cours numériques.

Le COQES a également publié le rapport *Évaluation de l'utilisation de la plateforme Lynda.com : Analyse des données sur les utilisateurs en 2018-2019*, dans lequel on examine l'utilisation faite par les élèves et le personnel des collèges et universités d'une licence générale d'accès achetée par le gouvernement provincial sur Lynda.com (qui s'appelle désormais Apprentissage LinkedIn). Selon ce rapport, environ 80 000 élèves, membres du corps professoral et membres du personnel des établissements d'enseignement postsecondaire ont tiré parti du libre accès découlant de la licence générale en 2018-2019. Ce rapport s'inscrivait dans une évaluation pluriannuelle de la mesure dans laquelle le projet pilote de licence générale Lynda.com se révèle utile aux élèves.

## **Accès**

L'accès équitable à l'enseignement postsecondaire se situe au cœur des travaux du COQES depuis sa fondation. Il ressort des recherches menées sur plusieurs décennies que les élèves de première génération, ceux issus de familles à faible revenu, les élèves autochtones et les élèves handicapés ont moins tendance à suivre un enseignement postsecondaire et à obtenir un titre d'études postsecondaires que leurs homologues.

En 2019-2020, le COQES a publié plusieurs rapports en lien avec l'accès à l'enseignement postsecondaire. Dans *L'apprentissage à vie en Ontario : des possibilités élargies pour les apprenants mal servis et à mi-carrière*, on avance que les apprenants adultes constituent un marché nouveau mais mal servi par les établissements d'enseignement postsecondaire et que leur nombre va en augmentant. Les auteurs prennent fait et cause pour les programmes d'éducation axée sur les compétences, lesquels répondent tout particulièrement bien aux besoins des apprenants adultes ayant des responsabilités familiales et professionnelles.

Dans *Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?*, on souligne le rôle important joué par le secteur de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire des élèves issus de groupes sous-représentés. Il est également recommandé dans ce rapport que l'État et les établissements d'enseignement rehaussent le financement des programmes communautaires d'intervention précoce destinés aux jeunes vulnérables, qu'ils automatisent l'inscription des familles à faible revenu aux régimes d'aide au remboursement de la dette, et qu'ils continuent d'élargir l'utilisation du numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario pour repérer les jeunes qui éprouvent des difficultés scolaires.

De plus, le COQES a également organisé conjointement avec People for Education en décembre 2019 un événement axé sur les voies d'accès à l'enseignement postsecondaire. L'événement de deux jours a permis de rassembler des parties prenantes de la maternelle à la 12<sup>e</sup> année, dont des enseignants, des membres du personnel des conseils scolaires, des chercheurs et des représentants de groupes communautaires.

### **Liberté d'expression**

Le COQES a continué d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre de la Politique ontarienne pour la liberté d'expression sur les campus. Celle-ci a pour objet de faire en sorte que les collèges et universités du secteur public de l'Ontario mettent en place une politique ferme et bien définie qui fasse respecter les principes de la liberté d'expression en leur sein et que cette politique soit cohérente d'un établissement d'enseignement à l'autre.

En septembre 2019, les collèges et universités ont amorcé la présentation annuelle au COQES de rapports sur leur état d'avancement, lesquels donnent des précisions sur l'instauration de leurs politiques en matière de liberté d'expression. Après avoir passé en revue et évalué le rapport annuel de chaque établissement d'enseignement, le COQES a prodigué au Ministre les conseils qui s'imposent. Il a également publié un rapport dans lequel est examinée la conformité des établissements d'enseignement à la norme minimale.

### **Viabilité du système**

Garantir la viabilité financière des établissements d'enseignement postsecondaire et du secteur constitue une composante fondamentale du programme de recherche du COQES. Le Conseil a mené des recherches approfondies à propos de la viabilité, ce qui lui a permis de définir des paramètres clés pour concevoir clairement les difficultés auxquelles font face les 20 universités et les 24 collèges de l'Ontario. En 2019-2020, le COQES a publié le rapport *Des paramètres pour l'enseignement postsecondaire au 21<sup>e</sup> siècle*, dans lequel on avance que le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario tirerait parti d'un ensemble de paramètres du rendement qui permettraient de mesurer le rendement financier des établissements d'enseignement, les qualifications acquises par les élèves durant leurs études de même que le rapport entre les programmes et la réussite professionnelle, pour ne mentionner que ces éléments-là. Selon ce rapport, il est temps de jeter un regard neuf sur la façon optimale d'évaluer le rendement du système d'enseignement postsecondaire de la province; on préconise que les paramètres du rendement soient étroitement reliés à la politique gouvernementale, qu'ils portent sur la mesure de l'incidence et des retombées plutôt que les intrants, qu'ils s'inspirent des meilleures données disponibles et qu'ils soient motivés par une volonté d'amélioration plutôt que de reddition de comptes.

## Qualifications

Les qualifications extradisciplinaires prennent une importance croissante dans le monde du travail actuel, en pleine évolution. Le COQES s'emploie à faire en sorte que les diplômés possèdent, à des niveaux adéquats, les connaissances et les qualifications nécessaires pour réussir sur le marché du travail à l'heure actuelle, notamment en numératie, en littératie, en résolution de problèmes et en pensée critique.

En 2019-2020, le COQES a publié quatre rapports dans le cadre de l'Initiative de recherche sur l'éducation et les compétences, un projet de recherche dirigé conjointement par le COQES et le Centre Mowat (désormais fermé) et qui portait sur le lien entre la scolarité, les qualifications et les résultats sur le marché du travail. Dans les documents, on a approfondi des thèmes tels que les qualifications, la scolarisation et la rémunération des travailleurs typiques et atypiques; les différences de rendement dans le perfectionnement des qualifications cognitives selon le genre et la situation socioéconomique; l'expérience vécue par les immigrants sur le marché du travail au Canada; et la mise en comparaison des qualifications et des titres d'études postsecondaires en tant que paramètres de prévision du revenu et de la situation d'emploi.

Afin d'examiner comment les établissements d'enseignement postsecondaire peuvent améliorer les qualifications en numératie des élèves, le COQES, de concert avec le Centre for Mathematics Education du Fields Institute, a tenu un atelier en décembre, qui a permis de réunir des spécialistes en numératie issus de l'État, des universités et des collèges. L'atelier a constitué une première étape importante en vue de faire progresser l'acquisition de qualifications en numératie dans les collèges et universités de l'Ontario : le COQES publiera bientôt un rapport de recherche à ce sujet.

## Mesures du rendement du COQES en 2019-2020

Inspiré par le ministère des Collèges et Universités, le COQES a répertorié des mesures du rendement opérationnel afin que notre orientation stratégique soit bien définie et débouche sur des travaux qui font progresser l'enseignement postsecondaire en Ontario. Le COQES passe constamment en revue ces mesures du rendement afin qu'elles soient fondées sur les résultats le plus possible.

### 1. Des recherches de grande qualité éclairées par les priorités gouvernementales

*Objectif : Mener des recherches de grande qualité, en phase avec les priorités décrites dans la lettre de mandat du Conseil.*

Le COQES continue de mener des recherches judicieuses dans nos principaux champs d'intérêt : l'accès; l'évaluation des résultats d'apprentissage et des qualifications; la conception du régime; ainsi que les demandes d'évaluation du ministre des Collèges et Universités, dont l'évaluation constante de la liberté d'expression au sein des collèges et universités. L'étude publiée par le COQES est à comité de lecture par des spécialistes en la matière afin qu'elle soit de grande qualité et utile au secteur. Étant donné les contraintes budgétaires et les priorités de son mandat, le COQES a délaissé le recours à des projets de recherche rédigés à l'externe et à des consortiums pour se tourner vers les produits de recherche à l'interne en nombre accru. Il se réserve en tout temps le droit de résilier les contrats de recherche externes, sans être pénalisé financièrement, si le travail ne satisfait pas à la norme de qualité appropriée. Du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020, le COQES a publié 19 rapports et billets de blogue.

Événements à risque : Dans la foulée des mesures de réduction des coûts adoptées par le gouvernement de l'Ontario, le budget de fonctionnement de l'exercice 2019-2020 du COQES a subi une baisse pour s'établir à environ 4,1 millions de dollars. Cette situation s'est traduite par l'annulation de contrats de recherche externes qui étaient en vigueur, dont le Consortium sur l'évaluation des résultats d'apprentissage et le Consortium sur l'accès et la persévérance scolaire.

### 2. Les retombées des politiques et la coopération avec le gouvernement

*Objectif : Aider le ministre et le ministère des Collèges et Universités à mettre au point des politiques et à améliorer le système d'enseignement supérieur de la province.*

Le mandat fondamental du COQES en vertu de la loi consiste à aider le ministre et le ministère des Collèges et Universités (MCU) de même qu'à présenter des recommandations qui contribuent à la formulation des politiques gouvernementales. Dans le cadre de notre mandat, le COQES examine chaque année les rapports à propos de la liberté d'expression au sein des établissements d'enseignement, après quoi il en résume les constatations. En 2019, le premier *Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario sur la Politique en matière de liberté d'expression sur les campus* est paru. Toujours en 2019, le ministre des Collèges et Universités a donné instruction au COQES de procéder à

l'examen et à l'évaluation des stratégies d'enseignement des qualifications numériques. Le rapport relatif à cette évaluation est paru le 6 janvier 2020.

En partenariat avec eCampusOntario, le COQES a publié en 2019 deux rapports où est examiné le recours à la plateforme Lynda.com, désormais appelée Apprentissage LinkedIn, au titre du projet pilote de trois ans du gouvernement de l'Ontario dans lequel les élèves, les membres du corps professoral et l'administration de collèges et d'universités y avaient accès gratuitement.

À la demande du Ministre, le COQES procède actuellement à une recherche d'évaluation à propos des particuliers qui font face à des entraves dans leur transition vers celui-ci et son achèvement, notamment en ce qui touche les subventions à des fins particulières que verse le ministère des Collèges et Universités pour appuyer les services aux élèves handicapés.

### 3. Les partenariats et la coopération du secteur

*Objectif : Obtenir la coopération des chefs de file du secteur, puis établir et entretenir des partenariats propices aux priorités de recherche du COQES.*

Seule organisation en son genre au Canada, le COQES bénéficie d'un statut particulier. Depuis notre création, le COQES établit et entretient des partenariats avec les universités, les collèges, les conseils scolaires, les ministères, les groupes sans but lucratif et les sociétés de recherche pour parvenir efficacement à l'atteinte de notre objectif : améliorer le système d'enseignement postsecondaire de l'Ontario grâce à l'accès aux données, à l'élargissement des possibilités de recherche et à de nouveaux pourparlers. En 2019-2020, le COQES a collaboré avec divers organismes et groupes, dont la Hamilton Community Foundation, People for Education, Emploi et Développement social Canada, le Fields Institute et les conseils scolaires publics et catholiques de Hamilton-Wentworth. Cette démarche s'ajoute au maintien des partenariats de recherche avec plusieurs collèges et universités de l'Ontario.

Le COQES obtient également la coopération de son public au moyen des événements. En 2019-2020, il a tenu deux événements destinés à des parties prenantes et à des partenaires en particulier :

#### **Les parcours des élèves vers la réussite | les 10 et 11 décembre 2019**

Cet événement de deux jours, organisé par le COQES en partenariat avec People for Education, a permis de rassembler des parties prenantes, dont des éducateurs, des chercheurs et des fonctionnaires, qui s'intéressent à l'élargissement de l'accès à l'enseignement postsecondaire, notamment aux élèves issus de groupes habituellement sous-représentés (p. ex., ceux issus de familles à faible revenu, qui appartiennent à une minorité raciale, qui sont handicapés ou dont les parents n'ont pas suivi un enseignement postsecondaire). Les chercheurs et les intervenants se sont échangés des éléments d'information à propos des changements structurels et systémiques qui peuvent modifier les parcours scolaires et élargir l'accès à l'enseignement supérieur.

## **La mise à niveau des qualifications en numératie des élèves de niveau postsecondaire |**

**le 5 décembre 2019**

Cet atelier d'une journée, organisé par le COQES en partenariat avec le Fields Institute, a permis de réunir des spécialistes en numératie des secteurs collégial, universitaire, gouvernemental et sans but lucratif de l'Ontario pour discuter du problème posé par les qualifications déficientes en numératie chez les élèves et les diplômés de l'enseignement supérieur en Ontario. Les participants ont fait part de pratiques prometteuses, discuté des difficultés et débattu des idées de recommandations au gouvernement et aux établissements d'enseignement en vue de mettre systématiquement à niveau les qualifications en numératie des élèves de niveau postsecondaire par des moyens qui leur seront utiles sur les plans personnel et professionnel.

Événements à risque : L'Initiative de recherche sur l'éducation et les compétences (IREC) consistait en un partenariat de recherche entre le COQES, Emploi et Développement social Canada, le ministère des Collèges et Universités et le Centre Mowat. À cause de l'élimination du financement provincial, le Centre Mowat a fermé ses portes au milieu de 2019, ce qui a mis fin à la première phase de l'IREC. Le COQES a publié les rapports menés à bien. Une future phase de l'IREC est prévue à l'Université de Toronto, durant laquelle le COQES demeurera un partenaire consultatif.

Il y a eu également un important taux de roulement au sein de la haute direction du COQES : le président et chef de la direction ainsi que deux directeurs de recherche ont quitté le Conseil. La haute direction du COQES joue un rôle clé dans l'établissement et l'entretien de relations au sein du secteur, mais la transition vers une nouvelle équipe de direction peut présenter des complications quant à ces partenariats essentiels. Le président et chef de la direction par intérim, David Trick, et les autres membres du personnel de recherche du COQES ont continué d'obtenir la coopération des organisations et des établissements d'enseignement pendant la transition vers le leadership, et plusieurs nouveaux partenariats ont actuellement cours en vue du nouvel exercice. À compter du 1<sup>er</sup> août 2020, c'est Janice Deakin qui assumera les fonctions de présidente et chef de la direction.

### **4. La coopération du public**

*Objectif : Intensifier la coopération du public aux recherches menées par le COQES et élargir le cercle des lecteurs des recherches effectuées et commentaires formulés par le COQES.*

En ce qui concerne la portée numérique, notre analyse du Web et des médias sociaux témoigne non seulement de la présence d'un public coopératif, composé d'abonnés dévoués ici même en Ontario, mais de l'apparition d'un public à l'échelle nationale et mondiale, si bien que l'engagement du gouvernement de l'Ontario à se doter de politiques factuelles et à fournir au COQES l'accès aux pratiques exemplaires de l'enseignement supérieur au Canada et dans les autres pays attire l'attention à l'étranger. Ces dernières années, le COQES a réduit stratégiquement le nombre total de ses publications

annuelles pour plutôt prêter attention à des projets ciblés en vue d'optimiser sa portée. En 2019-2020, certaines des publications du COQES ont compté parmi les plus consultées de son histoire, notamment une série d'articles approfondissant les enjeux d'accès chez les groupes sous-représentés, les paramètres critiques à prendre en compte dans le financement fondé sur le rendement, les évaluations du recours à la plateforme Lynda.com par les élèves et le potentiel que présente l'apprentissage continu dans les collèges et universités.

Grâce à sa liste d'abonnements par courriel et à ses comptes dans les médias sociaux, le COQES a élargi passablement son public dévoué. Au total, nous comptons plus de 3 000 abonnés par courriel à nos mises à jour hebdomadaires sur les recherches, les nouvelles et les événements, ainsi que plus de 4 800 abonnés à nos comptes de médias sociaux comme Twitter, Facebook et LinkedIn, lesquels révèlent une croissance constante : par rapport à l'an dernier, il s'agit d'une hausse d'environ 10 %.

## 5. Une gestion financière responsable

*Objectif : Obtenir un audit annuel favorable réalisé par les auditeurs à l'externe.*

Le COQES fait l'objet d'audits à l'interne et à l'externe. S'il satisfait à toutes les exigences pertinentes énoncées dans les dispositions législatives, la réglementation, les directives et les lignes directrices du gouvernement, le COQES s'emploie également à obtenir chaque année un audit favorable réalisé par nos auditeurs à l'externe. C'est donc dire que les états financiers et les rapports du COQES, transparents et exhaustifs, n'occultent pas les faits importants. En 2019-2020, le COQES a obtenu un audit favorable.

Événement à risque : Le COQES a su composer avec les compressions budgétaires dont il fait l'objet par l'annulation de contrats de recherche à l'externe et des changements de personnel à l'interne. Il avait réservé un montant considérable du budget de recherche à la tenue d'une étude d'évaluation à grande échelle, mais une telle initiative aurait semblé un peu redondante vis-à-vis du modèle de financement fondé sur le rendement dont le gouvernement de l'Ontario a fait l'annonce ultérieurement. Au bout du compte, les fonds prévus à cette fin n'ont pas été déboursés en 2019-2020.

## Conseil d'administration de 2019-2020

Le conseil d'administration du COQES est chargé d'approuver l'orientation stratégique générale du Conseil et de veiller à ce que les activités du Conseil demeurent étroitement en phase avec son mandat.

Pour s'acquitter de ces responsabilités, le conseil d'administration collabore étroitement avec la direction à la conception du plan d'activités et du budget annuels du COQES et à leur adoption.

Les membres du conseil d'administration sont nommés par le lieutenant-gouverneur en conseil, conformément à la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur*. Forts de leur bagage acquis dans les milieux des affaires, universitaires et gouvernementaux, les membres du conseil d'administration orientent les initiatives du COQES et contribuent à leur réussite.

### **A. Scott Carson (président par intérim)**

Date de nomination : le 6 juin 2019

Date d'échéance du mandat : le 26 mars 2021

Rémunération annuelle : 2 810 \$

### **Suzanne B. Herbert**

Date de nomination : le 18 octobre 2017

Date d'échéance du mandat : le 17 octobre 2020

Rémunération annuelle : 0 \$

### **Patricia Lang**

Date de nomination : le 8 février 2018 (premier mandat); le 20 février 2020 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : le 7 février 2020 (premier mandat); le 19 février 2023 (deuxième mandat)

Rémunération annuelle : 2 460 \$

### **Nobina Robinson**

Date de nomination : le 30 mai 2019

Date d'échéance du mandat (de démission) : le 6 août 2019

Rémunération annuelle : 930 \$

### **Denis Mayer**

Date de nomination : le 5 janvier 2015 (premier mandat); le 5 janvier 2017 (deuxième mandat)

Date d'échéance du mandat : le 4 janvier 2017 (premier mandat); le 4 janvier 2020 (deuxième mandat)

Rémunération annuelle : 3 030 \$

## Annexe : Publications

Les rapports de recherche et billets de blogue suivants sont parus en 2019-2020.

| <b>Publications</b>                                                                                                                                                               |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'enseignement postsecondaire est-il le facteur égalisateur? <b>(billet de blogue)</b>                                                                                            |
| Des paramètres pour l'enseignement postsecondaire au 21 <sup>e</sup> siècle                                                                                                       |
| L'apprentissage à vie en Ontario : des possibilités élargies pour les apprenants mal servis et à mi-carrière.                                                                     |
| Accroître la valeur : réseau de refonte de l'évaluation des habiletés cognitives pour le développement d'une réflexion de niveau supérieur.                                       |
| Les mesures de soutien précoce à l'accès à l'enseignement postsecondaire : bonnes, mauvaises ou neutres?                                                                          |
| L'extension de l'acquisition et de la mesure des compétences transférables : l'évaluation du potentiel de la notation par rubrique dans le contexte de l'évaluation par les pairs |
| Participation aux études postsecondaires et revenu des ménages                                                                                                                    |
| Liberté d'expression sur le campus 2019 – Rapport annuel au gouvernement de l'Ontario                                                                                             |
| Rupture ou fissure? Mise en comparaison des qualifications, de la scolarisation et de la rémunération des travailleurs typiques et atypiques                                      |
| Évaluation de l'utilisation de la plateforme Lynda.com : Analyse des données sur les utilisateurs de 2018-2019.                                                                   |
| La réussite au secondaire et l'accès aux études postsecondaires                                                                                                                   |
| Rôle du gouvernement dans l'apprentissage numérique : Examen et recommandations pour le ministère des Collèges et Universités de l'Ontario                                        |
| Renforcer les compétences en numératie des élèves à l'université et au collège : quelle est la meilleure voie à suivre? <b>(billet de blogue)</b>                                 |
| Créer des parcours d'accès et éliminer les obstacles <b>(billet de blogue)</b>                                                                                                    |
| Mise en probation scolaire : Évaluation de l'effet des lettres d'avis de rendement scolaire sur l'expérience et la persévérance des étudiants, rapport de suivi                   |
| Retombées des compétences cognitives selon le sexe au Canada                                                                                                                      |
| Immigrants au Canada : situation sur le marché du travail et différences des compétences                                                                                          |
| Compétences, signaux et résultats sur le marché du travail : Analyse de l'Étude longitudinale et internationale des adultes de 2012                                               |
| La tendance des « micro » : donner un sens aux microtitres de compétences en Ontario <b>(billet de blogue)</b>                                                                    |
| <b>TOTAL : 19</b>                                                                                                                                                                 |

# **Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**

**États financiers**

**Pour l'exercice clos le 31 mars 2020**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

### Responsabilité de la direction concernant les états financiers

Les états financiers ci-joints du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le Conseil) relèvent de la direction du Conseil et ont été préparés conformément à la loi et aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Un résumé des principales conventions comptables figure à la note 2 afférente aux états financiers. La préparation des états financiers implique nécessairement l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque les opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes futures.

La direction du Conseil dispose d'un système de contrôles internes destiné à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, les opérations sont dûment autorisées et comptabilisées conformément aux exigences législatives et réglementaires et des renseignements financiers fiables sont disponibles en temps opportun pour la préparation des états financiers. Ce système est surveillé et évalué par la direction.

Le Conseil rencontre la direction et l'auditeur externe pour examiner les états financiers et discuter de questions importantes liées aux informations financières ou aux contrôles internes avant l'approbation des états financiers.

Les états financiers ont été audités par RSM Canada LLP, auditeur externe indépendant nommé par le Conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant qui accompagne les états financiers expose ses responsabilités, la portée de son examen et son opinion sur les états financiers du Conseil.



---

Matthew Ross  
Président-directeur général par intérim



---

A. Scott Carson  
Président par intérim

Le 17 juin 2020

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Rapport présenté aux administrateurs du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**

#### *Opinion*

Nous avons audité les états financiers du Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (le « Conseil »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de la dette nette et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes afférentes aux états financiers, y compris un résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière du Conseil au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de l'évolution de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

#### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section du rapport intitulée *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité des activités et d'appliquer le principe comptable de la continuité des activités, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser ses activités ou si aucune autre solution ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Conseil.

#### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'un esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs; concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité des activités et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Conseil à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres informations, l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

RSM Canada LLP

Comptables professionnels agréés,  
Experts-comptables autorisés  
Le 17 juin 2020  
Toronto (Ontario)

# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## État de la situation financière Au 31 mars 2020

|                                                                   | 2020            | 2019            |
|-------------------------------------------------------------------|-----------------|-----------------|
| <b>Actif financier</b>                                            |                 |                 |
| Trésorerie                                                        | 947 540 \$      | 948 836 \$      |
| Montants à recouvrer au titre de la TVH                           | 30 001          | 30 236          |
| Intérêts à recevoir                                               | 680             | 1 868           |
|                                                                   | 978 221         | 980 940         |
| <b>Passif</b>                                                     |                 |                 |
| Créditeurs et charges à payer                                     | 238 048         | 973 450         |
| Montant payable au ministère des Collèges et Universités (note 3) | 773 251         | 50 130          |
| Apports en capital reportés (note 4)                              | 30 737          | 37 687          |
|                                                                   | 1 042 036       | 1 061 267       |
| <b>Dette nette</b>                                                | <b>(63 815)</b> | <b>(80 327)</b> |
| <b>Actif non financier</b>                                        |                 |                 |
| Immobilisations corporelles (note 5)                              | 30 737          | 37 687          |
| Charges payées d'avance                                           | 33 078          | 42 640          |
|                                                                   | 63 815          | 80 327          |
| <b>Excédent accumulé</b>                                          | <b>- \$</b>     | <b>- \$</b>     |

### Engagements (note 8)

#### Approuvé par le Conseil



Susan Herbert  
Administratrice



A. Scott Carson  
Administrateur

# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## État des résultats

Exercice clos le 31 mars 2020

|                                                        | Budget<br>2020 | Réel<br>2020        | Réel<br>2019 |
|--------------------------------------------------------|----------------|---------------------|--------------|
| <b>Revenus</b>                                         |                |                     |              |
| Financement provincial                                 | 4 169 880 \$   | <b>3 305 852 \$</b> | 5 166 519 \$ |
| Financement non provincial                             | -              | -                   | 5            |
| Amortissement des apports en capital reportés (note 4) | 25 731         | <b>27 846</b>       | 27 816       |
| Revenus tirés des conférences                          | -              | -                   | 101 840      |
| Revenu d'intérêt                                       | 9 250          | <b>9 903</b>        | 12 031       |
|                                                        | 4 204 861      | <b>3 343 601</b>    | 5 308 211    |
| <b>Dépenses</b> (note 6)                               |                |                     |              |
| Gouvernance                                            | 535 313        | <b>489 580</b>      | 463 430      |
| Recherche                                              | 3 486 642      | <b>2 660 836</b>    | 4 670 401    |
| Administration                                         | 182 906        | <b>193 185</b>      | 174 380      |
|                                                        | 4 204 861      | <b>3 343 601</b>    | 5 308 211    |
| <b>Excédent de l'exercice</b>                          | -              | -                   | -            |
| <b>Excédent accumulé au début de l'exercice</b>        | -              | -                   | -            |
| <b>Excédent accumulé à la fin de l'exercice</b>        | - \$           | - \$                | - \$         |

# Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur

## État de l'évolution de la dette nette

Exercice clos le 31 mars 2020

|                                                   | Budget<br>2020 | Réel<br>2020     | Réel<br>2019 |
|---------------------------------------------------|----------------|------------------|--------------|
| <b>Dette nette au début de l'exercice</b>         | 80 327 \$      | <b>80 327 \$</b> | 146 585 \$   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles         | 5 000          | <b>20 896</b>    | 3 950        |
| Amortissement d'immobilisations corporelles       | (25 731)       | <b>(27 846)</b>  | (27 816)     |
| Aliénation d'immobilisations corporelles          | -              | <b>4 770</b>     | 10 070       |
| Autres rajustements – charges payées d'avance     | -              | <b>(9 562)</b>   | (42 392)     |
| Perte sur radiation d'immobilisations corporelles | -              | <b>(4 770)</b>   | (10 070)     |
| <b>Dette nette à la fin de l'exercice</b>         | 59 596 \$      | <b>63 815 \$</b> | 80 327 \$    |

**Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur**  
**État des flux de trésorerie**  
**Exercice clos le 31 mars 2020**

|                                                                 | 2020              | 2019              |
|-----------------------------------------------------------------|-------------------|-------------------|
| <b>Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :</b>        |                   |                   |
| <b>Activités de fonctionnement</b>                              |                   |                   |
| Excédent de l'exercice                                          | - \$              | - \$              |
| Éléments sans incidence sur la trésorerie                       |                   |                   |
| Amortissement des apports en capital reportés                   | (27 846)          | (27 816)          |
| Amortissement d'immobilisations corporelles                     | 27 846            | 27 816            |
| Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement  |                   |                   |
| Montants à recouvrer au titre de la TVH                         | 235               | (2 390)           |
| Intérêts à recevoir                                             | 1 188             | (458)             |
| Débiteurs                                                       | -                 | 900               |
| Charges payées d'avance                                         | 9 562             | 42 392            |
| Créditeurs et charges à payer                                   | (735 402)         | (151 305)         |
| Recettes reportées                                              | -                 | (99 090)          |
| Montant payable au ministère des Collèges et Universités        | 723 121           | 26 740            |
|                                                                 | (1 296)           | (183 211)         |
| <b>Activités d'investissement</b>                               |                   |                   |
| Acquisition d'immobilisations corporelles                       | (20 896)          | (3 950)           |
| <b>Activités de financement</b>                                 |                   |                   |
| Apports pour l'achat d'immobilisations corporelles              | 20 896            | 3 950             |
| <b>Augmentation (diminution) de la trésorerie de l'exercice</b> | <b>(1 296)</b>    | <b>(183 211)</b>  |
| <b>Trésorerie au début de l'exercice</b>                        | <b>948 836</b>    | <b>1 132 047</b>  |
| <b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>                        | <b>947 540 \$</b> | <b>948 836 \$</b> |

## **1. L'ORGANISME**

### **Formation et statut**

Le pouvoir de créer le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur (ci-après le « Conseil ») a été prescrit dans la *Loi de 2005 sur le Conseil ontarien de la qualité de l'enseignement supérieur* (ci-après la « Loi »). Le Conseil est un organisme de la Couronne qui relève du ministère des Collèges et Universités (ci-après le « MCU »), autrefois le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (ci-après le « MFCU ») et il entre dans la catégorie des organismes de services opérationnels.

Le Conseil consiste en une personne morale sans capital-actions qui n'est assujetti ni à la *Loi sur les personnes morales* ni à la *Loi sur les renseignements exigés des personnes morales*. Le Conseil est régi par l'article 132, le paragraphe 134 (1) et l'article 136 de la *Loi sur les sociétés par actions*. En tant qu'organisme de la Couronne, le Conseil n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Le Conseil est un organisme de la Couronne et agit à ce titre uniquement. Les limites quant à la capacité du Conseil d'entreprendre certaines activités sont établies dans la Loi et dans le protocole d'entente entre le Conseil et le MFCU en date du 6 décembre 2006, de même que dans la version renouvelée de ce protocole d'entente en date du 9 janvier 2013.

### **Opérations du Conseil**

Le Conseil a pour objectif d'aider le MCU à améliorer tous les aspects du secteur postsecondaire, y compris la qualité de l'enseignement qui y est offert, l'accès à l'enseignement postsecondaire et la responsabilité des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le Conseil est régi par un conseil d'administration nommé par décret.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES**

Les états financiers du Conseil reflètent les déclarations de la direction, préparées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, lesquels sont établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public. Aucun état de gains et pertes de réévaluation n'a été présentée comme il n'y a eu ni gains ni pertes de réévaluation au cours de l'exercice.

Le Conseil met en œuvre les principales conventions comptables suivantes :

### **Comptabilité d'exercice**

Les revenus et les dépenses sont déclarés selon la comptabilité d'exercice. En utilisant la méthode de la comptabilité d'exercice, les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel se sont produits les événements ou opérations ayant donné lieu au revenu, tandis que les dépenses sont constatées dans l'exercice au cours duquel les biens sont acquis ou les services sont rendus, une responsabilité légale est engagée, ou des transferts sont exigibles.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

### **Paiements de transfert gouvernementaux**

Le Conseil est financé uniquement par la province de l'Ontario aux termes des modalités budgétaires déterminées par le MCU. Ces états financiers reflètent les modalités budgétaires convenues approuvées par le MCU.

Les paiements de transfert gouvernementaux versés par le MCU sont comptabilisés dans les états financiers de l'exercice au cours duquel ils sont autorisés, lorsque les faits ayant donné lieu à leur versement sont survenus, que les critères de rendement sont respectés, et que des estimations raisonnables des montants peuvent être faites.

### **Attribution des dépenses**

Le Conseil se consacre à la recherche, offre un appui et tient un rôle de défenseur en vue d'améliorer tous les aspects du secteur de l'enseignement postsecondaire. Le coût de chacune de ces trois activités englobe les salaires et avantages sociaux, les activités de recherche ainsi que d'autres dépenses de fonctionnement qui sont directement liées à la prestation des services. Les salaires et avantages sociaux sont attribués à la gouvernance, à la recherche et à l'administration, selon l'activité à laquelle ils se rapportent ou bénéficient. Les contrats et projets relatifs à la recherche ont été attribués à la recherche. Les autres dépenses de fonctionnement ont été imputées à la gouvernance, à la recherche et à l'administration en fonction des effectifs à la fin de l'exercice.

### **Apports reportés**

Certaines sommes, incluant les paiements de transfert versés par le MCU, sont reçues conformément à des lois, à des règlements ou à des conventions, et peuvent uniquement être utilisées aux fins de l'administration de certains programmes ou de l'achèvement de projets précis. Le financement est uniquement constaté à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services connexes sont fournis.

Les sommes reçues qui servent à financer l'acquisition d'immobilisations corporelles sont constatées à titre d'apports en capital reportés puis comptabilisées sur la durée de vie utile de l'actif reflétant la prestation des services connexes. Les apports en capital reportés sont amortis dans les revenus conformément à la politique d'amortissement qui s'applique aux immobilisations corporelles comptabilisées.

### **Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique. Les apports sous forme d'immobilisations corporelles sont comptabilisés à leur juste valeur estimée en date de l'apport. Lorsqu'il est impossible d'estimer la juste valeur des immobilisations, celles-ci sont comptabilisées à une valeur nominale.

Les frais d'entretien et de réparation sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés. Les améliorations qui permettent de prolonger la durée de vie utile ou d'augmenter la capacité d'immobilisations corporelles de façon considérable sont immobilisées. Les frais de licence de logiciels sont constatés à titre de dépenses lorsqu'ils sont engagés.

## **2. RÉSUMÉ DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)**

### **Immobilisations corporelles (suite)**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, déduction faite de l'amortissement cumulé. Elles sont amorties de manière linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit :

|                         |               |
|-------------------------|---------------|
| Matériel informatique   | 3 ans         |
| Mobilier et matériel    | 5 ans         |
| Améliorations locatives | durée du bail |

Les dépenses relatives aux immobilisations corporelles qui sont inférieures à 1 000 \$ sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont engagées.

Le Conseil examine à intervalles réguliers la valeur comptable, l'amortissement et la durée de vie utile de ses immobilisations. Si l'immobilisation n'a plus d'utilité à long terme aux yeux du Conseil, l'excédent de la valeur comptable nette sur la valeur résiduelle est comptabilisé à titre de dépenses dans l'état des résultats.

### **Actif et passif financiers**

Le Conseil évalue d'abord son actif et son passif financiers à leur juste valeur. Il évalue ensuite tout son actif financier et son passif financier au coût amorti.

L'actif financier évalué au coût amorti englobe la trésorerie, les débiteurs et les intérêts à recevoir. Le passif financier évalué au coût amorti comprend les créditeurs, les charges à payer et le montant payable au MCU.

### **Baux et frais de location**

Les baux sont comptabilisés à titre de baux d'exploitation lorsque les paiements du loyer sont d'abord comptabilisés dans l'état des résultats puis rajustés de façon linéaire sur la durée du bail connexe. La différence entre les frais de location calculés de façon linéaire et les paiements du loyer, selon ce qui est stipulé dans la convention de bail, est comprise dans les comptes créditeurs et les charges à payer.

### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public exige de la direction qu'elle fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif et du passif, la divulgation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants déclarés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer des estimations. Les estimations se rapportent essentiellement à l'amortissement des immobilisations corporelles et à l'amortissement connexe des apports en capital, lesquelles sont fondées sur la durée de vie utile estimée des immobilisations corporelles.

### 3. MONTANT PAYABLE AU MINISTÈRE DES COLLÈGES ET UNIVERSITÉS

Conformément au protocole d'entente du Conseil, le financement reçu en excédent des dépenses peut devoir être remboursé et il est comptabilisé comme montant payable au MCU.

### 4. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Au cours de l'exercice, le Conseil a utilisé 20 896 \$ (2019 – 3 950 \$) du financement qu'il reçoit du MCU afin d'effectuer d'autres achats en immobilisations. Les fonds du MCU utilisés pour l'achat de telles immobilisations ont été comptabilisés en tant qu'apports en capital reportés et doivent être amortis en revenus au même titre que l'amortissement de l'actif acheté.

|                                             | 2020             | 2019             |
|---------------------------------------------|------------------|------------------|
| Solde au début de l'exercice                | 37 687 \$        | 61 553 \$        |
| Apport reçu                                 | 20 896           | 3 950            |
| Moins : montants constatés dans les revenus | (27 846)         | (27 816)         |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b>         | <b>30 737 \$</b> | <b>37 687 \$</b> |

### 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| Coût                                | Matériel informatique | Améliorations locatives | Mobilier et matériel | Total 2020          | Total 2019          |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Solde au début de l'exercice        | 160 290 \$            | 911 925 \$              | 148 502 \$           | 1 220 717 \$        | 1 226 837 \$        |
| Acquisitions                        | 20 896                | --                      | --                   | 20 896              | 3 950               |
| Aliénations                         | (4 770)               | --                      | --                   | (4 770)             | (10 070)            |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b> | <b>176 416 \$</b>     | <b>911 925 \$</b>       | <b>148 502 \$</b>    | <b>1 236 843 \$</b> | <b>1 220 717 \$</b> |

| Amortissement cumulé                | Matériel informatique | Améliorations locatives | Mobilier et matériel | Total 2020          | Total 2019          |
|-------------------------------------|-----------------------|-------------------------|----------------------|---------------------|---------------------|
| Solde au début de l'exercice        | 157 389 \$            | 906 334 \$              | 119 307 \$           | 1 183 030 \$        | 1 165 284 \$        |
| Acquisitions                        | 13 758                | 3 946                   | 10 142               | 27 846              | 27 816              |
| Aliénations                         | (4 770)               | --                      | --                   | (4 770)             | (10 070)            |
| <b>Solde à la fin de l'exercice</b> | <b>166 377 \$</b>     | <b>910 280 \$</b>       | <b>129 449 \$</b>    | <b>1 206 106 \$</b> | <b>1 183 030 \$</b> |

|                               |                  |                 |                  |                  |                  |
|-------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>Valeur comptable nette</b> | <b>10 039 \$</b> | <b>1 645 \$</b> | <b>19 053 \$</b> | <b>30 737 \$</b> | <b>37 687 \$</b> |
|-------------------------------|------------------|-----------------|------------------|------------------|------------------|

## 6. DÉPENSES PAR ACTIVITÉ

|                                   | Gouvernance | Recherche    | Administration | Total<br>2020 | Total<br>2019 |
|-----------------------------------|-------------|--------------|----------------|---------------|---------------|
| Salaires et avantages sociaux     | 309 870 \$  | 1 593 452 \$ | 154 442 \$     | 2 057 764 \$  | 2 509 224 \$  |
| Activités de recherche            | -           | 479 559      | -              | 479 559       | 2 125 035     |
| Contrats de consultation          | 70 579      | 68 579       | 22 414         | 161 572       | -             |
| Autres dépenses de fonctionnement | 109 131     | 519 246      | 16 329         | 644 706       | 673 952       |
|                                   | 489 580 \$  | 2 660 836 \$ | 193 185 \$     | 3 343 601 \$  | 5 308 211 \$  |

## 7. CONVENTIONS DE RETRAITE

Le Conseil verse des cotisations pour le compte de son personnel au Régime de retraite des fonctionnaires géré par la Commission du régime de retraite de l'Ontario et qui constitue un régime interentreprises. Il s'agit d'un régime à prestations déterminées qui précise le montant des prestations de retraite que les employés recevront, en fonction de leur ancienneté et de leur salaire.

En 2019-2020, les taux de cotisation étaient fixés à 7,4 % (2019 – 6,9 %) du maximum des gains annuels ouvrant droit à pension (ci-après le « MGAP »); un taux de 10,5 % (2019 – 10,0 %) des gains au-delà du MGAP s'y est ajouté.

Des cotisations totalisant 101 804 \$ (2019 – 125 281 \$) sont comprises dans les dépenses de l'état des résultats, et la somme de 5 904 \$ (2019 – 17 043 \$) est comprise dans les créditeurs et charges à payer.

## 8. OBLIGATIONS LOCATIVES ET AUTRES ENGAGEMENTS

Le Conseil a conclu un bail pour des bureaux d'une superficie louable de 7 670 pieds carrés au 24<sup>e</sup> étage du 1, rue Yonge, à Toronto, négocié par la Société immobilière de l'Ontario. Ce bail est d'une durée de cinq ans à partir du 15 mai 2007. La superficie locative a augmenté pour atteindre 7 717 pieds carrés à la suite d'améliorations apportées par le propriétaire pour satisfaire aux exigences stipulées dans le bail du Conseil. Le loyer est payable chaque mois.

Le Conseil a renouvelé le bail pour une période supplémentaire de cinq ans allant du 15 mai 2012 au 14 mai 2017. Le nouveau tarif net était de 17 \$ le pied carré (15 \$ le pied carré pour la période de mai 2007 à mai 2012).

Le Conseil a renouvelé la deuxième prorogation de bail (option finale) pour la période du 15 mai 2017 au 31 août 2020. Le loyer de base est de 21 \$ le pied carré de mai 2017 à mai 2018 et de 22 \$ le pied carré de mai 2018 à août 2020.

Voici les paiements minimaux exigibles au titre des baux d'exploitation :

|             | Loyer     | Matériel |
|-------------|-----------|----------|
| 2020 – 2021 | 70 739 \$ | - \$     |

Le loyer brut était de 42,34 \$ le pied carré ou 326 701 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2020.

## **9. GESTION DES RISQUES FINANCIERS**

Le Conseil est exposé à des risques financiers, notamment les risques de crédit et de liquidité. Le Conseil a adopté un cadre intégré de gestion des risques qui offre une méthode cohérente de gestion des risques. La direction estime que l'exposition à d'autres risques, notamment les risques de taux d'intérêt et de marché, est minime.

### **Risque de crédit**

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de ses obligations. Le Conseil est exposé à un risque de crédit lié à sa trésorerie. Ce risque est géré en conservant des soldes de trésorerie auprès d'une institution financière canadienne de grande qualité.

### **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité découle d'une éventuelle incapacité du Conseil de s'acquitter de ses obligations liées aux passifs financiers lorsqu'ils arrivent à échéance. Le Conseil gère ce risque en prévoyant les flux de trésorerie tirés des activités et en anticipant les activités d'investissement et de financement pour s'assurer de disposer de fonds suffisants pour respecter ses obligations financières actuelles et prévisibles. L'exposition du Conseil au risque de liquidité a trait au montant des créateurs et des charges à payer. Le Conseil dépend du soutien continu du MCU pour assurer la continuité de ses activités.

## **10. COVID-19**

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré que l'éclosion du nouveau coronavirus (COVID-19) était devenue une pandémie. L'épidémie a amené les gouvernements du monde entier à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, de périodes d'auto-isollement et de mesure de distanciation physique, ont considérablement perturbé les activités d'entreprises à l'échelle mondiale, ce qui a entraîné un ralentissement économique. Les marchés boursiers mondiaux ont connu une volatilité et une faiblesse importantes. L'ampleur des répercussions de la COVID-19 sur les résultats de Conseil dépendra de l'évolution de la situation, qui demeure très incertaine et dont l'issue n'est pas prévisible avec certitude, notamment en raison de nouveaux renseignements concernant la gravité de la COVID-19 et des mesures prises pour contenir le virus ou son impact, entre autres.